



CONSEIL COMMUNAL BEGNINS

DECISIONS DU 23 JUIN 2020

Dans sa séance du 23 juin 2020, le Conseil communal de Begnins a approuvé les préavis municipaux suivants :

Préavis municipal N° 1/2020

Renouvellement des autorités 2021-2026 :

- Le mode d'élection a lieu selon le système majoritaire à deux tours
- Le conseil communal est composé de 40 membres et de 10 suppléants
- La municipalité est constituée de 5 membres

Préavis municipal N° 2/2020

Reconduction du dispositif d'investissement solidaire de la région yonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025.

Préavis municipal N° 3/2020

Révision du règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants.

Préavis municipal N° 5/2020

3^e étape de la révision du PGA – plan général d'affectation – demande d'un crédit de **CHF 73'000.00**.

Préavis municipal N° 7/2020

Octroi d'un prêt de CHF 50'000.00 au SDIS Gland-Serine – destiné à financer l'achat d'un véhicule de service.

Préavis municipal N° 8/2020

Travaux de modernisation de 3 ascenseurs : Collège de l'Esplanade, parking de Fleuri et hôtel-restaurant de l'Ecu Vaudois – demande d'un crédit de CHF 105'000.00.

Préavis municipal N° 9/2020

Réponses au postulat et à la motion de M. Cesare Palmieri du 14.06.2019 – moratoire sur les permis de construire pour les constructions nouvelles et révision urgente du règlement des constructions.

Demande d'un crédit de CHF 12'000.00 – mais avec les 3 amendements ci-après :

1. *Le moratoire (zone réservée) doit être accompagné d'un règlement spécifique établi en commun avec la commission de l'aménagement du territoire.*
2. *Accepter la réponse au postulat Palmieri, telle qu'amendée par la mise en zone réservée des zones d'habitation I et II jusqu'à l'entrée en vigueur de la révision urgente du règlement du plan général d'affectation de Begnins et la police des constructions, ou du nouveau règlement des zones, ainsi nommé « PA com » ; ceci selon le premier entrant en vigueur.*
3. *Confirmer la décision du conseil du 29 octobre 2019, telle que protocolée, qui demandait la révision urgente de certains articles du règlement du plan général d'affectation de Begnins et la police des constructions ; ceci en complément au moratoire et à la future et incertaine entrée en vigueur d'un règlement des zones annoncé, ainsi nommé PA Com.*

Préavis municipal N° 11/2020

Rénovation des façades du Centre de Fleuri, demande d'un crédit de CHF 90'000.00.

Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (conformément aux art. 110 et ss. LEDP) dès l'affichage des décisions du Conseil communal. Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'article 110 al. 3 LEDP (art. 110a al. 1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, du Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art. 110a al. 1 et 105 1bis et 1ter par analogie).

Le préavis municipal N° 1/2020 ne peut pas faire l'objet d'un référendum.

Begnins, 24 juin 2020

CONSEIL COMMUNAL DE BEGNINS